

EDUCATION. Collège de Goulaine : les élèves sensibilisés au harcèlement scolaire

La semaine dernière, le collège de Goulaine a participé à la journée « Non au harcèlement ». De nombreuses actions étaient proposées pour sensibiliser les élèves au harcèlement scolaire.

« Cette année 2020 a, décidément, envie que l'on se rappelle d'elle avec un Covid de plus en plus envahissant, un plan Vigipirate à son niveau maximum », résume Régine Chiron. Mais « cela n'empêche pas le collège d'être bien là, de continuer à vivre et à organiser encore et toujours des événements marquants comme, actuellement, la lutte contre le harcèlement », ajoute la principale du collège de Goulaine.

« Un combat de tous les jours »

Le harcèlement scolaire est inscrit au Code de l'éducation depuis le 7 février 2019, dans l'article 5 de la loi pour une école de la confiance qui condamne tout acte d'agissements répétés de harcèlement scolaire. C'est dans ce cadre que « nous avons, moi-même et toute l'équipe d'encadrants (santé, CPE, éducation) décidé de sensibiliser nos collégiens à ce problème, déclare Mélanie Delanoue, la principale adjointe. Et ce, à travers plusieurs actions au cours de la journée du 5 novembre dite « journée



Les collégiens ont reçu un bracelet bleu sur lequel est écrit : « Non au harcèlement ».

nationale de lutte contre le harcèlement ». Mais c'est un combat de tous les jours. »

Nombreuses actions

Lors de cette journée, un certain nombre d'actions symboliques ont été menées. En entrant dans leur établissement, les collégiens ont franchi une ligne qui disait : « Non au harcèlement ».

Chaque élève a reçu un exemplaire du *Protocole de lutte contre le harcèlement scolaire* dont le texte a été lu en classe et les élèves ont produit une

œuvre de fraternité : une silhouette adulte sur laquelle des messages de soutien et d'espoir aux personnes harcelées ont été inscrits.

« Fléau très actuel »

« Pour bien marquer leur adhésion à cette lutte, les élèves se sont présentés jeudi (5 novembre, ndlr) avec un vêtement bleu (couleur symbolique de cette journée), reprend Mélanie Delanoue. Ils ont customisé leurs masques pour dire « non » et ils ont, chacun, reçu un bracelet bleu

sur lequel est écrit : « Non au harcèlement » afin qu'ils n'oublient pas cette cause qui est un fléau très actuel, que ce soit dans l'enceinte de l'établissement ou, surtout, par l'intermédiaire des réseaux sociaux. »

Certains professeurs ont décidé de participer avec leurs classes au prix national « Non au harcèlement » et le collège de Goulaine a décidé de s'engager sur le long terme et de mettre en place un dispositif de sentinelles afin que les élèves eux-mêmes veillent les uns sur les autres.

Un protocole mis en place

Afin de lutter contre le harcèlement scolaire, un protocole - dorénavant obligatoire dans les établissements scolaires - a été rédigé en équipe lors des journées pédagogiques en juillet 2020 suite à la formation reçue par tous les enseignants du collège de Goulaine. Dans ce protocole, on y note que le harcèlement a une définition juridique spécifique et on peut y lire que la plainte d'un élève pour harcèlement doit obligatoirement passer par un professionnel de l'établissement qui prévient le chef d'établissement ou son adjoint. Puis une enquête est lancée dans laquelle l'élève victime ainsi que les témoins et le ou

les auteurs apportent chacun et séparément leur témoignage. L'auteur, lors de son audition, donnera sa version et ne sera pas informé du nom de l'élève victime ni de l'identité des témoins. Tous ces entretiens, ainsi que ceux avec les parents des différentes parties prenantes, se font en présence du chef d'établissement ou de son adjoint, accompagné d'une autre personne de l'établissement. Cette procédure sera complétée de mesures disciplinaires ou réparatrices et en cas de danger, une transmission sera faite au conseil départemental ou même au procureur si besoin est.